



Arrêté du Maire

Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

« Aménagement de Voirie - Av Pierre Guéguin »

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2023-009

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de voirie, par l'entreprise Eurovia ; il convient de réglementer le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

ARRETE

Article 1 : Pour permettre la zone de cantonnement le stationnement de tout véhicule est interdit Quai d'Aiguillon (plan en annexe), suivant les dates ci-dessous :

du lundi 23 janvier au vendredi 17 mars 2023

Article 3 : La signalisation sera assurée par l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Mme La Directrice Générale des Services par intérim de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques et à l'entreprise Eurovia .

A CONCARNEAU, le 19 janvier 2023

LE MAIRE
Marc BIGOT

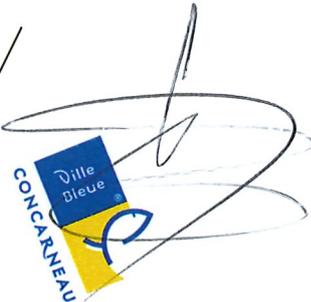
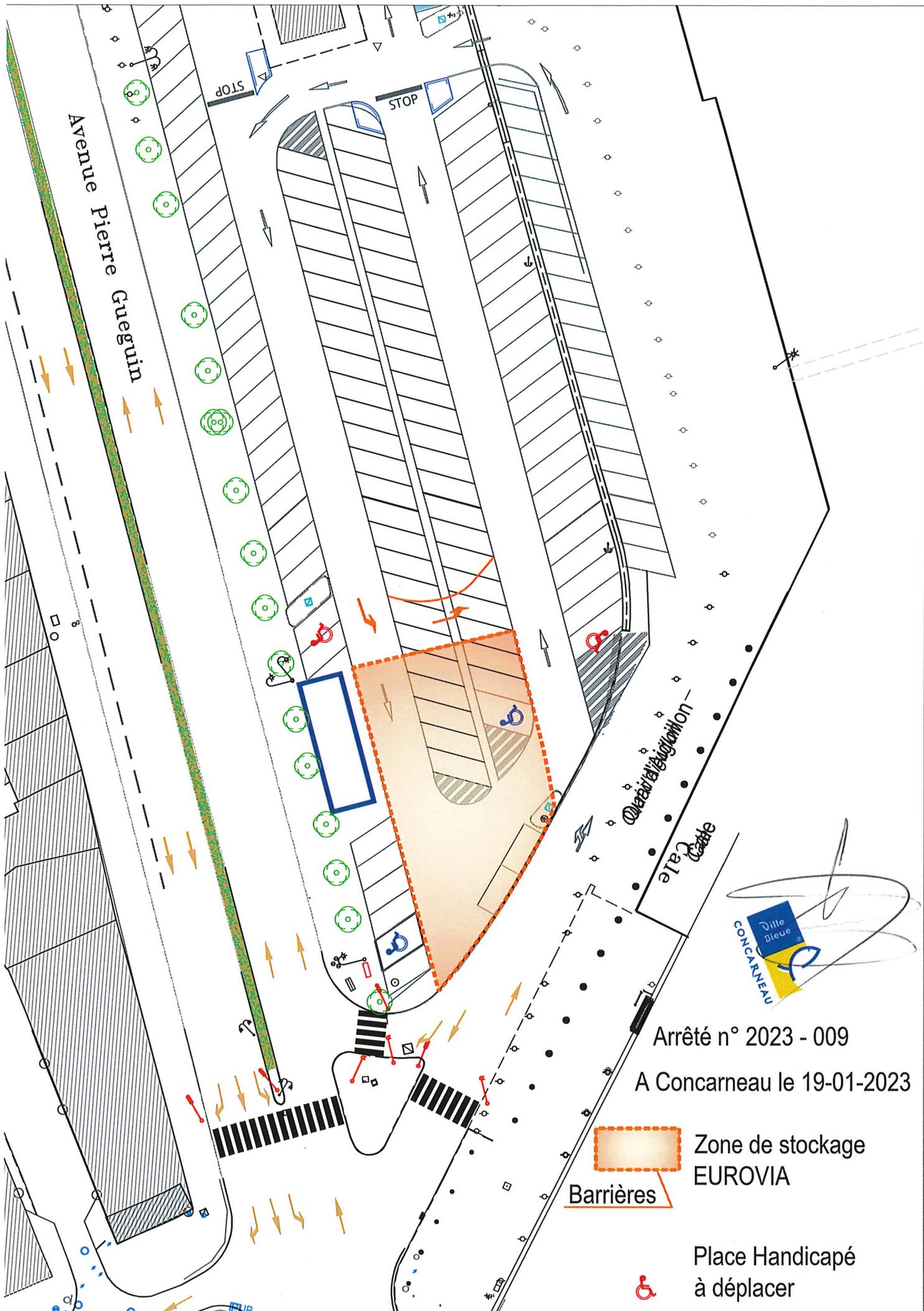
Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 19 janvier 2023

LE MAIRE
Marc BIGOT

20 JAN. 2023

20 JAN. 2023

Publication par voie d'affichage :
du au



Arrêté n° 2023 - 009

A Concarneau le 19-01-2023

 Zone de stockage EUROVIA
 Barrières

 Place Handicapé à déplacer